

LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OSCAR McDONELL, Directeur

OTTAWA, SAMEDI, 7 AVRIL 1888.

LE NUMERO : 2 CENTS

9ème ANNEE, No 305

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00

Un an, pour la campagne.....3.00

EDITION SEMAIDNAIRE

Un an.....\$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

119 rue St. Patrick

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa 7 Avril 1888

Le vote a été pris ce matin à 4.40

heures à la chambre des communes,

sur la proposition de la motion de

Sir Richard Cartwright 67, contre

la motion 124. Majorité pour le

Gouvernement 57.

L'assemblée générale des action-

naires de la compagnie du chemin

de fer Vaudreuil et Prescott, a eu

lieu jeudi, 5 courant, au St. Law-

rence Hall, à Montréal, et les mes-

sieurs suivants furent élus direc-

teurs :

M. J. B. A. Mongenais, Albert

Hagar, J. R. McLarey, J. C. Rogers,

J. R. Macdonald et Geo. Doyal.

A une assemblée subséquente, M.

J. A. Monenais fut élu président,

M. A. Hagar, vice-président et M.

Alphonse L. Mieus, secrétaire-tré-

sorier.

Une fois constituée, cette ligne

sera la plus courte entre Montréal

et Ottawa et le voyage sera abrégé

d'un temps considérable. Ce chemin

traversera un pays riche en au-

cune communication de cette impor-

tance n'a encore été donnée.

Les deux gouvernements d'Ottawa

et Québec ont dû voter à cette

fin des subsides assez considérables.

Les travaux d'arpentage commencent

maintenant dans quelques jours. M. Char-

lebois et Beaucher en sont les entre-

preneurs.

THE UPPER OTTAWA IMPROVEMENT CO

Certains petits journaux de notre

ville, notoirement pour leur insignif-

icance, se permettent quelque fois

de mêler de discuter les questions

politiques du jour. Il n'est de dire

que ces petits bons hommes s'y en-

tendent comme un aveugle en cou-

leurs. Voici un exemple de leur

lucide raisonnement :

Nous défions le "Canada" de prouver

que la compagnie de l'amélioration du

haut de l'Ottawa a en ce moment de

remporter les billos et le bois de con-

struction sur toute l'étendue de la

rivière Ottawa, depuis les chutes des

Chaudières jusqu'aux rapids des

Quins.

N'est-ce pas là une preuve que la

Cie. demande le pouvoir absolu de

remporter non seulement les billos

mais encore tout le bois de construc-

tion, et cela sur une distance de

TROIS CENT CINQUANTE MIL-

LES.

Continuons à citer :

Que la compagnie ne veut s'em-

parer d'aucun terrain, mais demande

seulement la permission de traiter à

l'amiable avec les propriétaires des

terres, au lieu de les exproprier

comme elle le veut en demandant

la permission.

Le "Courrier" prétend que la

compagnie veut traiter à l'amiable et

ne veut pas exproprier les terrains.

Afin de démontrer jusqu'à quel

point, notre confrère se rend ridicu-

lains et leur évaluation, s'étendent, autant

qu'ils peuvent s'y appliquer, à la compa-

gnie, afin de lui permettre d'acquiescer

les lopins de terre ci-dessus mentionnés.

Continuons encore à citer :

Que les terrains requis ne sont que pour

attacher à la terre des chaînes d'estacades

et ne nuiront jamais à la construction des

canaux de l'Ottawa, "Ottawa ship canal"

comme dit le Canada.

Citons cette fois-ci en réposés, la

2ème clause du bill en question :

La compagnie, en quelques endroits des

bords ou des îles d'Ottawa qu'elle jugera

nécessaire d'amarrer les dites estacades ou

de construire des dits barrages, quais,

piers ou glissoires, devra d'abord obtenir

du Gouverneur en conseil l'approbation

formelle du choix fait par elle de ces en-

droits, et ensuite acquiescer à chacun de ces

endroits un lopin de terre s'étendant sur

une distance de pas plus de cinq cents

pièds sur le bord de la rivière, et courant

en arrière, à partir de la dite rivière, sur

une distance de pas plus de cinquante

pièds de la marque des hautes eaux.

Voici par exemple, un comble, il

fait maintenant cinq cents pièds de

terrain par cinquante, pour attacher

une chaîne.

C'est du nouveau, et ça ne peut

s'inventer que par le génie du ré-

dacteur du Courrier et de La Vallée.

Nous conseillons à ce monsieur

d'étudier ce projet de loi, avant d'en

parler; nous pourrions au besoin

lui en procurer une copie. Nous

demandons bien humblement par

don à nos lecteurs, de leur parler

de choses aussi ridicules, mais

c'est notre devoir de mettre à leur

place, ceux qui veulent s'occuper

des questions, qu'ils ne compren-

nent pas.

TOUT N'EST PAS ROSE

La billette dans le camp à

Québec où l'honorable M. Mercier

déprouve son retour d'Europe, est loin

d'être sur un lit de roses.

La démission soudaine de l'hono-

rable M. McShane, ministre des tra-

vaux publics, a produit l'effet d'une

bombe dans le cabinet et la nomina-

tion d'un successeur à l'ex ministre

fait le sujet de longs commentaires

les uns plus ou moins de nature à

affaiblir le peu de force du gou-

vernement National-Castor-Libéral

qui a sa tête l'honorable de la Pro-

vidence pour le moment "da g'reuse-

ment embêté" suivant une expres-

sion qu'il semblait affectionner il

n'y a pas encore très longtemps.

Le choix d'un successeur à l'hon.

M. McShane, qui ne veut avoir rien

à faire avec les membres de son

ancien cabinet, tient l'honorable

M. Mercier sur le gril depuis quel-

ques temps et pourrait bien le retenir

longtemps encore dans cette gé-

néante position.

Il a été question de M. Noyes,

mais il n'est pas probable que le

chef du Cabinet à Québec se décide

à offrir un portefeuille à un hono-

rable contre qui l'Étendard à maintes

reprises lance le cri de Franc maçon-

nerie. Le nom le plus en vue pour

remplir le siège vacant dans le mi-

nistère est donc, jusqu'à présent du

moins, celui de l'hon. M. Turcotte,

député de Trois-Rivières et le fait

qu'il a été nommé ministre de la

Providence pour le moment "da g'reuse-

ment embêté" suivant une expres-

sion qu'il semblait affectionner il

n'y a pas encore très longtemps.

Le choix d'un successeur à l'hon.

M. McShane, qui ne veut avoir rien

procurer des voitures durant la nuit.

Après une courte discussion le

chef de police est autorisé à faire

des démarches quant au coût d'une

nouvelle voiture convenable à cet

effet.

Et le comité s'ajourne.

Dans la Capitale

S. Carley

Plusieurs marchands de la ville

d'Ottawa se sont déjà représentés

comme étant les agents de S. Carley

de Montréal. M. Carley n'a jamais

acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

curiale, en cette ville, de la célèbre

maison Carley, de Montréal, mai-

son qui a déjà des branches à Mon-

tréal, Toronto et Brockville. M. Car-

ley a acquis le stock de banque de

Montréal, le gérant de la maison

Carley est ici pour compléter les

arrangements pour ouvrir une suc-

ALLEZ CHEZ

E. G. LAVERDURE

— POUR VOUS —

FERRONNERIES DE MAISON,

— TELS QUE —

SERRURES, COUPLETS, CLOUS, FEUTRE GUDRONNE ET UNI,

ET MILLE AUTRES CHOSES.

E. G. LAVERDURE,

69 & 75, RUE WILLIAM.

B. G. WOODCOCK

MESDAMES!

Si vous voulez acheter un beau

chapeau de printemps, vous le

trouverez invariablement au maga-

sin populaire de Woodcock au No

39 rue Sp-k.

Nos chapeaux sont spécialement

recommandés par leur richesse et

leur élégance, les plumes qui les

ornent sont d'une beauté et d'un

choix qui ne peuvent certainement

pas être surpassés par aucun com-

petiteur.

Une visite est respectueusement

solicitée.

Public notices and advertisements on the far left edge, including 'LONISATION', 'HEURES P.M.', '\$60,000', '\$100 le Billet', and 'McCormick & Andrews'.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
DERNIERES NOUVELLES
CANADA
Canal et navigation
SAINT-CATHERINE, Ont. 6.—Les employés du canal ont reçu ordre de quitter leur ouvrage...

ETATS-UNIS
Incendie dévastateur
AMERSTUT, Mass. 6.—Un incendie dévastateur a éclaté hier soir, dans les 'Babcock Carriage Works'...

FINANCE et COMMERCE
BOURSE DE MONTREAL
Cours de valeurs par MM. L. J. FORGET & Co.
MONTRÉAL, le 6 Avril 1888.

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA
L.S.L.
FRIX CAPITAL: \$150,000
Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
FRIX CAPITAL, \$150,000
MARCHÉ DE MONTREAL
MARCHÉ D'OTTAWA

REGLEMENT PROPOSE.

REGLEMENT No. 1

Pour pouvoir à l'émission d'obligations au montant de \$210,000 pour rembourser certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la 12e Section du 53e Chapitre d'un acte de l'Assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : "UN ACTE POUR ETENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DÉTERMINER LES QUARTIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINES."

VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a contracté des dettes qui sont maintenant dues au montant de \$131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville ;

ET VU QU'IL faudra une somme additionnelle de \$9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement rapide de la ville et l'extension de nos limites ; à savoir :

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau au ou près de la rue St Patrice.

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.

La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis.

L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.

L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa.

La réparation des bâtisses et terrains du parc Lansdowne et la construction de nouvelles bâtisses pour fins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites sommes s'élève à \$210,000.

ET VU QUE l'Assemblée législative de la Province d'Ontario, a, par l'acte précité,

ETABLISSEMENT "Il sera légal pour le Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa de passer un règlement ou des règlements aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de \$225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas six par cent par année, payables annuellement, ou semi-annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des électeurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QU'IL est urgent et judicieux dans les intérêts des contribuables et des résidents de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation la somme de \$210,000 pour faire face aux dites dettes pour l'exécution des travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie, et de prélever les taxes nécessaires pour le paiement de ces obligations.

ET VU QU'IL sera nécessaire de réaliser, par une taxe spéciale sur la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dette créée par ce règlement, la somme de \$7,140.00, devant être prélevée annuellement pendant la période de 20 ans, sur la valeur courante de obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par une taxe spéciale sur la dite propriété cotisable dans la dite ville d'Ottawa, s'élève à \$17,640.00, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt n'est excédant.

ET VU QU'IL est nécessaire de choisir une date et un lieu pour prendre le vote des électeurs sur le dit règlement proposé et aussi un jour pour la considération finale du dit règlement en conseil.

8. Q'IL soit en conséquence d'acte, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce règlement et sur le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par une taxe spéciale sur la dite propriété cotisable dans la dite ville d'Ottawa, s'élève à \$17,640.00, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt n'est excédant.

ET VU QU'IL est nécessaire de renfermer tous la partie du quartier Victoria située au nord d'une ligne tirée au centre de la rue Queen depuis le pont Pooley jusqu'aux limites de la ville.

Bureau de votation à la "Press House"

Député officier rapporteur : Thos McClroy.

DIVISION No 2

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au sud d'une ligne tirée au centre de la rue Queen au nord du chemin de Richmond et à l'ouest du pont Pooley et aux limites de la ville.

Bureau de votation à la station de pompes No 1.

Député officier rapporteur : Jas Hackett.

DIVISION No 3

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Wellington à partir du pont D. N. Fin du côté est jusqu'au pont Pooley du côté ouest.

Bureau de votation à la maison d'Abbott, No 347 rue Wellington.

Député officier rapporteur : Jas Clarke.

DIVISION No 4

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No 5

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur : J. C. Jamieson.

QUARTIER WELLINGTON DIVISION No. 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No 5

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur : J. C. Jamieson.

DIVISION No 6

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No 7

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No 8

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 17, sur le côté sud de la rue Sparks.

Député officier rapporteur - H. Salmony.

DIVISION No 9

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation à la Cour de Police.

Député officier rapporteur - Jas. H. Thompson.

QUARTIER ST GEORGE DIVISION No 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation du N. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur - E. C. Rap.

DIVISION No 11

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par la ligne nord ou arrière des lots faisant face à la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Besserer.

Député officier rapporteur - Gilbert G. Taylor.

DIVISION No 12

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporteur - William Rea.

DIVISION No 13

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur : Jas Clarke.

DIVISION No 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur : J. C. Jamieson.

DIVISION No 15

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

QUARTIER WELLINGTON DIVISION No. 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No 5

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur : J. C. Jamieson.

DIVISION No 6

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No 7

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No 8

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 17, sur le côté sud de la rue Sparks.

Député officier rapporteur - H. Salmony.

DIVISION No 9

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation à la Cour de Police.

Député officier rapporteur - Jas. H. Thompson.

QUARTIER ST GEORGE DIVISION No 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation du N. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur - E. C. Rap.

DIVISION No 11

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par la ligne nord ou arrière des lots faisant face à la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Besserer.

Député officier rapporteur - Gilbert G. Taylor.

DIVISION No 12

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporteur - William Rea.

DIVISION No 13

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur : Jas Clarke.

DIVISION No 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur : J. C. Jamieson.

DIVISION No 15

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Rendez-vous en Foule JAMAIS PAREILLE VENTE NE S'EST ENCORE VUE.

PIGEON, PIGEON & CIE. 49, 51, RUE RIDEAU.

Député officier rapporteur - Hugh Davies.

DIVISION No 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Stewart, au sud par les limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection de la rue Théodore, à l'ouest jusqu'au canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Driscoll, au coin des rues Stewart et Nelson.

Député officier rapporteur - J. F. Brown.

QUARTIER BY DIVISION No 15

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue George, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.

Député officier rapporteur P. Lunny.

DIVISION No 16

Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face du côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue Chapel, et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Parry.

Député officier rapporteur, G. W. Séguin.

DIVISION No 17

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue Chapel et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au lot No 12 du côté nord de la rue Parry.

Député officier rapporteur, Augustin Lemay.

DIVISION No 18

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la Station de pompes No 4, rue Cumberland.

Député officier rapporteur, P. M. Duffy.

DIVISION No 19

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Saint-Patrice et à l'est par le centre de la rue Chapel.

Bureau de votation au carré Anglaise, halle du marché.

Député officier rapporteur : Thos Morris.

QUARTIER OTTAWA DIVISION No 20

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, du côté nord par la ligne en arrière, et y compris les lots sur le côté nord de la rue de l'Église, à l'ouest par la réserve du gouvernement, et y compris les lots No 1 jusqu'au No 16 inclusivement sur la rue Sussex et à l'est de la rue King.

Bureau de votation à la résidence de John McLaughlan, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R. Valiquette.

DIVISION No 21

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation au lot No 5, sur le côté nord de la rue Ottawa.

Député officier rapporteur : Ls. Foisy.

DIVISION No 22

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation, à la résidence de James Driscoll, au coin des rues Stewart et Nelson.

Député officier rapporteur - J. F. Brown.

DIVISION No 23

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

par les deux côtés de la rue St André, au nord par le centre de la rue Cathcart jusqu'au lot No. 32, à l'ouest par le centre de la rue Sussex, et à l'est par le centre de la rue King.

Bureau de votation au No. 18, sur le côté de la rue Bolto.

Député officier rapporteur - N. Bérichon.

DIVISION No 23

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.

Député officier rapporteur - E. Chateaufort.

DIVISION No 24

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.

Député officier rapporteur - John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH DIVISION No 25

Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.

Député officier rapporteur - Thos Mas Tubman.

Que la somme de cinq piastres sera payée à chaque Député Officier Rapporteur, nommé pour présider à chaque bureau de votation pour les devoirs qu'il devra remplir à la dite votation, et que, la somme de deux piastres sera payée à chaque agent pour tous les services exigés de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée pour chaque bureau de votation. (Ce dit bureau n'étant pas la propriété de la Corporation.)

9. Que, le vingt-cinquième jour du mois d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, au bureau de l'Hotel de ville, Ottawa, à 10 heures dans l'avant midi, le maire nommera par écrit, signé par lui-même, deux personnes qui devront voir à la répartition finale des votes par le Greffier, et une personne qui devra être présente à chaque bureau de votation, comme représentant les personnes intéressées et désirant promouvoir l'adoption de ce règlement, et un même nombre de personnes pour représenter les citoyens intéressés et désirant faire rejeter ce Règlement.

10. Que, le Greffier de la dite Corporation municipale devra être présent à l'Hotel de ville, Ottawa, à midi, le quatrième jour de mai, A. D. 1888 pour recueillir le nombre des votes donnés pour et contre ce premier règlement, publié, Jeudi, le cinquième jour d'avril, 1888.

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui souviennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joyaux de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NORZÉ, No. 30, rue Rideau.

Si vous avez besoin de beaux bijoux on une jolie montre à l'heure D. Goyer, No. 136 rue Sparks, et vous serez satisfait.

Quand vous êtes à Montréal rendez-vous à l'Hotel Richelieu, le seul hotel de première classe dans le centre de la ville tenu sur le plan Europe et Américain, J. W. Duchrocher, Propriétaire.

Si vous avez besoin d'un bagage de mariage faite sur commande, allez toujours chez D. Goyer, No. 136 rue Sparks.

Je dois rendre justice et annoncer

oule
ENTE
CIE.
J.

d'Ottawa.



Propriétaire
aw.
Tous ordres exécutés promptement.
ENFANTS
ARIÉTÉS et MAGASIN
AISONS.
SEPH BOYDEN.

CHAUSSURES
229, rue Dalhousie que
jette à votre pied et d'une
mes. d'Enfants, etc. etc.
ANTIN

NAIGRES
RIE DE KINGSTON.
AAZ & CIE.
ANUFACTURIERS
nne, Clère, Malte et autres
VINAGRES
rs sous tous les Rappo.ta.
VENTE A OTTAWA
os Principaux Epiciers.

1888
ES ARTS DE LONDRES.
us d' plaques seront vus et
ous seront reçus jusqu'à
29 MARS COURANT.
S HOPE & CIE.
es Sparks & Elgin, Ottawa.

Mal du Service Civil.

ts qui ont l'intention de se
l'examen du Se vice Civil
rendre avis que les examens
et de qualifications ordinaires
tenus en mai prochain.
ar ordre du Bureau.
P. LESLIEUR,
Secrétaire, etc.
11, 1888 6-7-91

ST. JOSEPH
rande assemblée à la salle
de l'Union St. Jos ph, di.
curant à 4 heures p.m. pour
antes.
O DUROCHER,
P. éminent.

UTION DE SOCIETE
le présent donné que la So.
sous les noms et raison da.
orme, artistes photographes,
awa a été dissoute de con.
ad. Toutes dettes envers la
vront être payées à J. B.
reclamations en re la socié.
présenté au dit J. B. D'ozon
à faire les paiements.
rs 1888.

J. B. DONION
Jos DELORME
HOP

DEMANDE
servants, une canadienne
s'adresser à C. Lavéque,
Wellington. 6-2

DEMANDE
rois porteurs pour
e Journal dans la
11. S'adresser à ce

SUPPLEMENT AU JOURNAL "LE CANADA"

SAMEDI, 7 AVRIL, 1888.

LAROSE & CIE.

Comme on peut le voir par une annonce que nous publions aujourd'hui. MM. Larose & Cie qui n'épargnent jamais rien pour satisfaire aux exigences de leur clientèle ont fait l'acquisition du fonds de commerce de M. A. Blais qu'ils offrent en vente à sacrifice. Tous ceux qui ont besoin de bonnes marchandises de printemps et d'été ne devront pas manquer d'aller faire une visite à ce magasin où ils seront assurés de trouver tout ce dont ils auront besoin en fait de marchandises de goût et d'utilité et ce à des prix qui défient toute compétition; ne l'oublions pas. C'est toujours le magasin populaire de Larose & Cie!

TOUJOURS WOODCOCK.

Chaque printemps, la vogue des chapeaux à la nouvelle mode va croissante et l'endroit où se les procurer à bon marché et d'excellente qualité est l'une des questions les plus importantes. On ne discute pas longtemps à Ottawa cependant à ce sujet puisque tous connaissent depuis longtemps le magasin de chapeaux par excellence tenu par M. Woodcock, au No. 39, rue Sparks, le magasin populaire pour les chapeaux vendus à moitié de leur valeur. N'oubliez pas d'aller faire une visite à ce poste important, vous rappelant que c'est toujours Woodcock!

M. W. C. YOUNG

Pour faire un beau cadeau, parlez-nous d'un article de bijouterie dont les patrons sont si divers en ce siècle de progrès et de nouveauté et pour faire un choix d'élégants objets en fait de bijouteries, ne manquez pas d'aller faire une visite au magasin de M. W. C. Young, horloger et bijoutier, au No 15 rue Elgin, l'endroit central par excellence. Si votre montre est dérangée, ou si l'un de vos bijoux est brisé, allez voir M. Young qui vous fera un bon travail, une bonne réparation à bas prix et sous le plus court délai. *Time is money!*

B LLMORAL RESTAURANT

Il ne s'agit pas de l'immense et splendide Hôtel Balmoral de Montréal, mais le Restaurant Balmoral tenu par M. Sam Cassidy, l'un de nos entrepreneurs concitoyens, au No 16 rue Elgin est sans contredit l'un des établissements du genre de première classe à Ottawa. M. Cassidy tient à ne garder dans son restaurant que des liqueurs et des vins de premiers choix et des cigares dont le goût et l'arôme délicieux ne se discute pas. Comme un bon conseil ne nuit jamais, nous croyons devoir recommander le Balmoral à tous les consommateurs qui aiment être bien servis dans toute l'acceptation du mot.

LE SORT DU "GREAT EAST: RN"

On sait que ce Leviathan des mers, qui a servi à la pose du câble transatlantique, est si encombrant qu'on ne sait qu'en faire; il a été racheté récemment à bas prix par une société métallurgique qui avait l'intention de le démolir pour se servir de toutes ses parties métalliques comme vieille ferraille. Mais peut être le "Great Eastern" échappera-t-il à cette fin ignominieuse. Un montreur de curiosités, vient en effet de téléphoner aux nouveaux propriétaires pour leur offrir de racheter le navire. Il se proposerait de l'employer pour une exposition ambulante, qui ferait le tour du monde.

W. C. YOUNG,
HORLOGER ET BIJOUTIER

Si vous voulez que vos montres et vos horloges tiennent le temps avec le soleil, faites-les réparer chez

YOUNG
No. 15
RUE ELGIN

5 ans d'expérience avec feu

ROBERT KENLY.

Reparations de bijoux une specialité

SAM CASSIDY

— PROPRIETAIRE DU —

BALMORAL RESTAURANT

est le restaurateur le plus populaire de la Ville d'Ottawa.

16 " RUE ELGIN " 16

A côté de la nouvelle bâtisse du gouvernement.

SAM CASSIDY.

VINS, LIQUEURS ET CIGARES

DU PREMIER CHOIX.

Tous ses amis sont priés de lui rendre visite et il promet qu'ils seront satisfaits.

— LE —

BAZAR DE CHAPEAUX
A
OTTAWA.

| | |
|---------------------------|------------|
| J'ai des chapeaux à | 5 cents |
| J'ai des chapeaux à | 15 cents |
| J'ai des chapeaux à | 20 cents |
| J'ai des chapeaux à | 25 cents |
| J'ai des chapeaux à | 35 cents |
| J'ai des chapeaux à | 50 cents |
| J'ai des chapeaux à | 75 cents |
| J'ai des chapeaux à | 85 cents |
| J'ai des chapeaux à | 1 00 |
| J'ai des chapeaux à | 1 25 cents |
| J'ai des chapeaux à | 1 50 cents |
| J'ai des chapeaux à | 1 75 cents |
| J'ai des chapeaux à | 2 00 |
| J'ai des chapeaux à | 2 25 cents |
| J'ai des chapeaux à | 2 50 cents |
| J'ai des chapeaux à | 2 75 cents |
| J'ai des chapeaux à | 3 00 |

J'ai des chapeaux d'enfants
J'ai des chapeaux de jeunes filles
J'ai des chapeaux de jeunes demoiselles
J'ai des chapeaux de demoiselles
J'ai des chapeaux de bonnes
J'ai des chapeaux de x x x x
J'ai des boucaux de chapeaux en formes et en couleurs trop nombreuses pour être mentionnées ici au

MAGASIN DE MODES DE
WOODCOCK
39 Rue Sparks 39

DISCOURS

M. F. DUFOUR, M. P.
POUR BAGOT.

RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE

PRONONCÉ À LA
CHAMBRE DES COMMUNES
le 23 Mars, 1888.

Puisque aucun besoin public ne le requiert, puisque la compétition n'est pas possible sur plusieurs produits de l'agriculture, pourquoi le président des Etats-Unis déclare-t-il ces impôts inutiles ? pourquoi demande-t-il qu'il soient levés ? Et il est certain qu'avant de lever la barrière qui empêche les effets manufacturés d'entrer aux Etats-Unis, les Américains leveront la barrière pour faire entrer chez eux les produits naturels des autres pays du monde.

Donc, M. l'Orateur, en demandant maintenant le libre échange aux Etats-Unis, c'est fort possible que nous demandions une chose que les Américains désirent, car ils sont dans la nécessité de l'accorder. Mais si tel est le cas, la motion de l'hon. député d'Oxford Sud (sir Richard Cartwright) demande à la nation un sacrifice purement inutile.

Il y a plus, M. l'Orateur. Peut-on raisonnablement, comme l'a dit avec tant d'à-propos l'hon. député de Westmoreland (M. Wood), peut-on accorder le libre échange aux Etats-Unis et le refuser à l'Angleterre. Qu'est-ce que nous accorderaient les Etats-Unis que l'Angleterre ne nous a pas accordé depuis longtemps ? Le libre échange, nous l'avons avec la mère-patrie. Alors, quelle serait la raison d'élever un tarif préférentiel contre l'Angleterre qui nous permet d'exporter chez elle nos produits agricoles et manufacturés. Et il est à remarquer que nous exportons plus en Angleterre de produits de notre agriculture que nous en exportons aux Etats-Unis. Or, l'Angleterre, ne faisant aucune compétition pour les produits agricoles, quelle serait la raison qui pourrait nous forcer convenablement de donner le libre échange aux Etats-Unis, de leur ôter tous les droits qui les empêchent d'importer leurs marchandises et leurs produits agricoles qui viendraient faire concurrence aux nôtres pour certaines classes de produits ? Quelle serait la raison qui pourrait nous obliger de refuser à l'Angleterre ce que nous accorderions à une nation étrangère ? Ce serait une position tout à fait singulière que la mère-patrie ne permettrait pas, car il serait ridicule de compter sur l'Angleterre pour défendre et protéger la puissance du Canada et d'accorder des faveurs commerciales à une nation étrangère à son détriment.

Au reste, M. l'Orateur, le libre échange n'est pas possible quoi qu'aient fait pour en démontrer la praticabilité, l'hon. député de Berthier (M. Beausoleil), et les autres honorables députés qui ont parlé sur cette question. Si nous voulons établir le libre échange, il faudra ou adopter le tarif des Etats-Unis, ou que les Américains adoptent notre tarif. Si nous adoptons le tarif américain, quel est celui qui pourra prétendre que nous avons des capitaux suffisants, que nous avons une classe commerciale suffisante pour lutter contre les classes commerciales et contre les capitaux de la république américaine ? Les Américains feront les exportations pour la puissance du Canada ; toutes les marchandises seront importées pour nous dans les ports des Etats-Unis, et ce sera la ruine de notre commerce ; ce sera la ruine de nos villes maritimes et de nos ports de mer. Maintenant, M. l'Orateur, peut-on croire que les Américains devront adopter notre tarif. Je ne crois pas que nous puissions raisonnablement avoir cette prétention ; il faut mieux y renoncer de suite et ne pas en parler.

Un autre résultat du libre échange sera la taxe directe. L'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) qui n'est pas un des hommes les moins habiles de son parti, il s'en faut, a pris le soin de faire comprendre à la Chambre et de dire ici, pour que ses électeurs le sachent, qu'il n'y a pas de danger du tout, pour la taxe directe ; qu'en faisant un peu d'économie nous arriverons à ce résultat surprenant de réduire les dépenses publiques aux chiffres où elles étaient quand ces messieurs ont laissé le pouvoir.

M. l'Orateur, on juge des hommes politiques par leur passé. Je vais me permettre d'examiner un instant avec l'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) ce qu'ont

Verite! Verite!

RIEN COMME DE L'ANNONCER

Mesdames et Messieurs: LABOSE & Cie.

viennent d'acheter le fonds de Magasin de A. Blais à

43¹/₂ cents. DANS LA PIASTRE

LE MONTANT DU STOCK EST DE

-\$9,089.10-

Voilà ce que nous entendons dire par verite

Nous ne sommes pas obligés de transporter des caisses vides, par les rues pour aveugler une classe respectable de pratiques. AINSI SANS ALLER PLUS LOIN, Vous voulez des

BARGAINS

Vous savez, que M. Blais n'a été dans les affaires que pendant deux ans et son stock ne peut pas être vieux, et comme la plus grande partie de ce magasin consiste en marchandises d'étape, nous allons les vendre AUX PRIX D'ENVOIS ! Ce qui est une autre preuve que nous annonçons la VERITE et rien que la VERITE.

LAROSE & CIE

No. 101, Rue Rideau

Departement des Etoffes a robes

Il y en a Un bon assortiment ; nous avons des étoffes à robe depuis 5 cents à 40 cts la verge, bien assorties spécialement pour le printemps. Soies, Satins, pluches, cachemires noirs, crêpes, velours, garnitures, etc. Tout cela rendra nos voisins plus prudents de ne pas charroyer des caisses vides et d'essayer d'égaler par de fausses annonces le public respectable dont notre Capitale est fière. Ainsi venez chez LAROSE & Cie, pour des vrais Bargains.

TWEEDS

Dans ce Département nous montrerons une bonne étoffe depuis 26 cents à une \$1.00 la verge. Ces marchandises valant le double de cet argent. Effets de toilette pour messieurs, Monchoirs de soie, Bas, Chemises, Corps, Caleçons, cois, cravates, brotells, poignets, etc. Pour être plus bref, que les messieurs qui ne sont pas au courant des prix, amènent leurs femmes avec eux elles seront convaincues que nous sommes réellement en position de faire ce que nous avançons. Venez chez LAROSE & Cie.

Departement Domestique

Indiennes, cotons jaunes, cotons blancs, coutils, toiles, couvrepieds, sacs en coton, coton à tisser, étoffes à chemises carreautes, flanelles, coton à draps à oreillers, en variétés infinies, et sur chaque vente nous garantissons d'être plus bas que n'importe quel autre détaillier dans la ville. Remarquez bien l'adresse LAROSE & Cie.

Departement des Modes

Rubans, dentelles gants de kid, gants de cashmere, boutons, bas pour femmes, cravates en soie, en un mot tout ce qui est d'utilité dans une famille. La seule chose que nous vous demandons c'est de bien remarquer la place LAROSE & Cie., 101 rue Rideau

Avis special

Notre département de modiste est sous la direction de Mlles Byrnes et McKeiver. Dans chaque cas nous sommes en position de garantir une coupe parfaite et un ajustement sans réplique des robes, ou il n'y a pas de vente. Ainsi pour une robe dans les derniers goûts Venez chez LAROSE & Cie., 101 rue Rideau.

Regles des Ventes

Nos commis sont tenus d'être polis, et les ventes sont faites strictement pour argent comptant. Pas d'échantillons, pas de marchandises envoyées en approbation : Ce que nous voulons c'est une vente rapide, et un petit profit nous donnera satisfaction. Magasin ouvert de 8 heures du matin à 9 heures le soir.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

LAROSE & Cie

101 RUE RIDEAU

fait ses amis quand ils étaient au pouvoir ; s'ils ont ramené les dépenses à la plus basse année du régime conservateur.

D'abord, quant à l'augmentation de la dette publique, de 1874 à 1878, ils l'ont augmentée un peu au delà de \$40,000,000. Quant à l'augmentation des dépenses, elle a eu lieu dans les proportions suivantes : prenons l'année 1873-74. Les dépenses pendant la dernière année du gouvernement Macdonald-Laugevin étaient de \$19,174,000. Durant la première année du régime Mackenzie elles ont dépassé un peu \$23,000,000. L'année suivante, elles ont atteint \$24,000,000. L'année d'après, \$23,500,000, et l'année suivante encore \$23,500,000. Qu'est-ce que prouve, M. l'Orateur, l'histoire des deux partis politiques dans cette Chambre et dans le pays ? Elle prouve le contraire des assertions faites par l'hon. député de Berthier.

Les dépenses bien loin de diminuer iront en augmentant si le pays progresse. De 1874 à 1878, les dépenses ont augmenté quoique le pays ait peu progressé ; quoique ce soit une des périodes où nous ayons le moins de progrès à constater dans l'histoire politique de notre pays, c'était une période de véritable décadence sous le tarif de revenu. Et cependant, la dette publique et les dépenses ont augmenté alors considérablement. Comment l'hon. député peut-il raisonnablement prétendre qu'un pays continue à se développer et à produire ce phénomène prodigieux qu'aucun gouvernement passé ni futur ne produira, de diminuer les dépenses en même temps que le pays progressera.

Donc, M. l'Orateur, malgré les promesses fallacieuses faites par les honorables députés de la gauche, nous n'avons aucun espoir si nous les jugeons par leur passé. Je ne veux pas leur faire un reproche de l'augmentation des dépenses de 1874 à 1878, vu que ce n'est pas le temps de discuter ce point-là. Je veux seulement constater le fait que sous leur administration leur dette a augmenté considérablement. Je constate de plus, qu'un pays qui progresse doit en même temps augmenter ses dépenses, le service public l'exige.

L'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) ayant tourné son télescope par le petit bout, voit qu'il n'est pas possible que le revenu de nos douanes diminue de plus de 7 millions de piastres. Il dit que c'est à peu près ce que nous prélevons sur les importations actuelles des Etats-Unis. Mais, M. l'Orateur, je vous le demande, et je le demande à la Chambre, est-il raisonnable de dire que nos revenus douaniers ne vont diminuer que du montant que nous percevons sur les importations des Etats-Unis ? N'est-il pas plus raisonnable de dire que l'industrie américaine, développée comme elle l'est actuellement aux Etats-Unis, pourra exporter tout ce qu'il lui plaira au Canada, quand nous aurons, comme l'a dit l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil), un tarif protecteur contre toutes les autres nations de l'univers ? N'est-il pas raisonnable de dire que les Etats-Unis fourniront à la puissance du Canada presque tous les articles, toutes les choses dont nous avons besoin pour la consommation. Qu'est-ce que les Etats-Unis ne nous peuvent fournir en fait de lainages, de cotonnades, de cuirs, de produits agricoles, de ferronneries ? Or, M. l'Orateur, si les Etats-Unis peuvent nous fournir tous ces objets sous un traité de réciprocité qu'aurez-vous à demander aux autres pays étrangers.

Je crois donc que nous devons raisonnablement présumer que non-seulement nos douanes diminueront de 7 millions mais que la diminution se chiffrera plutôt par 15 à 16 millions de piastres. De 22 millions que sont les revenus de nos douanes aujourd'hui, nous aurons à payer environ 16 millions de taxes directes, et nous aurons gagné, en exportant sans droits, nos produits aux Etats-Unis, environ 8 millions de piastres. Ce sera probablement le montant de droits qui nous restera au pays sur nos exportations, lorsque le tarif américain, tel qu'il doit être modifié par le Congrès, l'aura été prochainement. Ainsi, nous perdrons 15 millions de droits pour éviter de payer 8 millions de taxes directes. Et ces trois millions, imposés surtout sur des marchandises de luxe et de fantaisie, ne sont pas supportés par les cultivateurs, comme mon honorable ami le prétend ; mais par les classes riches des villes, qui peuvent se donner le luxe de porter de beaux habits.

(A Continuer)